

L'association REIMS CHAMPAGNE VEHICULES HISTORIQUES SPORTIFS(R.C.V.H.S.)  
organisateur Technique BP 44 - 51683 - REIMS Cedex 2 - Tél. (+33)6 16 59 18 98 présente le

# 1<sup>er</sup> CLASSIC'RALLYE REIMS en CHAMPAGNE VHR 2021

## 15, 16 et 17 Octobre 2021

### PROGRAMME - HORAIRES

PARUTION DU RÉGLEMENT

Lundi 19 Juillet 2021

**CLOTURE DES ENGAGEMENTS**

Lundi 4 Octobre 2021 minuit (date de poste)

### **Vendredi 15 Octobre 2021**

**ACCUEIL des Équipages -VÉRIFICATIONS**  
DOCUMENTS et VÉHICULES de 17 h. à 19h.30

**REIMS-MUSEE de l'AUTOMOBILE**-84 Av. Georges Clemenceau  
Salle de réception du Musée - Tél.utile: JcL 06 16 59 18 98

### **Samedi 16 Octobre 2021**

**Fin des VÉRIFICATIONS** de 7 h. à 8h.15

**REIMS-MUSEE de l'AUTOMOBILE**- Salle de réception du Musée

**BRIEFING PILOTES ET COPILOTES** 8h.45

**REIMS** -Salle de réception du Musée

*Remise Road-Book à chaque équipage à l'issue du Briefing*

**DÉPART de la 1<sup>ère</sup> ÉTAPE : 1<sup>ère</sup> voiture** 9h.30

**REIMS** – Parking du Musée

**DÉPART DE LA 2<sup>ème</sup> ÉTAPE : 1<sup>ère</sup> voiture** 14h30

**En Champagne**–Salle des Fêtes du Village de Jorge CARVALHEIRO

*Remise Road-Book 2ème étape à l'arrivée de la 1ère étape*

**ARRIVÉE DE LA 2<sup>ème</sup> ÉTAPE :** 20h00

Salle des Fêtes du Village de Jorge CARVALHEIRO-9Kms entrée Sud de REIMS

**PUBLICATION DES RÉSULTATS de la Journée :**

**En Champagne** – **Salle des Fêtes** pendant le dîner

### **Dimanche 17 Octobre 2021**

Ouverture du Parc Départ:*Remise Road-Book à chaque équipage* 7h.30

**TINQUEUX**–Parvis de la Maison des Associations

**DÉPART DE LA 3<sup>ème</sup> ÉTAPE : 1<sup>ère</sup> voiture** 8h00

**TINQUEUX**–Parvis de la Maison des Associations

**ARRIVÉE DE LA 3<sup>ème</sup> ÉTAPE :** 12h45

**Restaurant Le Champ Pavé by NOVOTEL**-Route Nationale 51430 TINQUEUX

**PUBLICATION DES RÉSULTATS :** 30mn

**Dimanche 17 Octobre 2021 pendant le Réception/Déjeuner**

*Après l'arrivée du dernier concurrent.*

**REMISE DES PRIX :** Pendant la réception/Déjeuner

**Dimanche 17 Octobre 2021**

### **PERMANENCE DU RALLYE**

La permanence du rallye se tiendra au siège de l'Association  
Jusqu'au Vendredi 15 Octobre 2021 – 14h00

**R.C.V.H.S Maison des Association 51430 TINQUEUX**

**Tél. 03.26.47.70.20 et 06.16.59.18.98 (jc LEUVREY)**

Adresse Postale : BP 44 - 51683 – REIMS Cedex 2

Mail : [contactsportauto@orange.fr](mailto:contactsportauto@orange.fr)

A partir du 15 Octobre 2021-10h00 : **REIMS-MUSÉE de l'AUTOMOBILE**-84 Av. Georges Clemenceau -Tél utile : **06.16.59.18.98 (jc LEUVREY)**

S'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocations, les classements et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront sur le site officiel

**site officiel : [rcvhs.fr](http://rcvhs.fr)**

### **EXTRAITS du RÉGLEMENT PARTICULIER**

#### **Article 1 : ORGANISATION**

L'Association «REIMS CHAMPAGNE VÉHICULES HISTORIQUES SPORTIFS-RCVHS» organise les **15, 16 et 17 Octobre 2021**

# 1<sup>er</sup> CLASSIC'RALLYE REIMS en CHAMPAGNE VHR 2021

dont le Classement sera basé sur le contrôle de la Régularité des équipages, il ne prendra en aucun cas en compte la recherche d'une vitesse maximale mais seulement la réalisation d'une vitesse moyenne sur les Zones de Régularité qui ne sera jamais supérieure à 50Km/h.

#### **COMITE D'ORGANISATION**

**Jean-Claude LEUVREY**

Président de l'ASA «REIMS CHAUMONT VINTAGE» et de l'Association  
REIMS CHAMPAGNE VÉHICULES HISTORIQUES SPORTIFS (R.C.V.H.S.)

**Christian MARTIN**

Vice-Président de l'ASA «REIMS CHAUMONT VINTAGE»

**Jean-Pierre CHAURE**

Président délégué du Comité d'organisation en qualité de Responsable du Parcours

**Dominique GAUTIER**

Président délégué du Comité d'organisation en qualité de Responsable mise en place

**Anne COUTURIER et tous les membres du Comité Directeur de l'Association RCVHS**

Avec les bons conseils de nos Amis **Bernard VIALAR et Josep Maria CARRERAS de la Société BLUNIK.**

## ORGANISATEUR TECHNIQUE

Jean-Claude LEUVREY Président et agissant pour le compte de l'Association

### **REIMS CHAMPAGNE VÉHICULES HISTORIQUES SPORTIFS (R.C.V.H.S.)**

Adresses : BP 44 - 51 683 REIMS Cedex 2 - [contactsportauto@orange.fr](mailto:contactsportauto@orange.fr) Tél. 06 16 59 18 98 -

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu.

#### 1.1 - OFFICIELS de l'ÉPREUVE

|  |                     |                 |
|--|---------------------|-----------------|
| Directeur de Course  | Christian MARTIN    | Lic.35423/0328  |
| Commissaire Sportif  | Dominique GAUTIER   | Lic.1585/0325   |
| Commissaire Sportif (également dédié à la surveillance des moyennes) | Maurice NOIRANT     | Lic.230011/0315 |
| Commissaire Sportif CHARGE DES RELATIONS AVEC LES CONCURRENTS        | Jean-Claude LEUVREY | Lic. 88/0328    |
| Commissaire Technique  | Jean-Michel DESSE   | Lic. 5538/0112  |
| Responsable Classements  | Team RSV - BLUNIK   |                 |

#### 1.3 - VÉRIFICATIONS, elles auront lieu à

**REIMS - MUSÉE de l'AUTOMOBILE - 84 Av. Georges Clemenceau Tél.utile : JcL 06 16 59 18 98**

Documents et véhicules **Vendredi 15 octobre - de 17 h. à 19h.30 – Salle de réception et Parking du Musée**

**Samedi 16 Octobre de 7 h. à 8h.30 – Salle de réception et Parking du Musée**

#### 1.3.4. Vérifications Administratives

Pour toutes les catégories :

- permis de conduire,
- carte grise de la voiture ou certificat d'immatriculation, (fournir la photocopie qui servira à départager les ex-aequo).

#### 1.3.5. Vérifications techniques

Elles portent sur la vérification de la marque et du modèle de la voiture et la conformité des éléments de sécurité de série.

Un briefing oral sera organisé par le Directeur de course (comme indiqué dans la Rubrique PROGRAMME-HORAIRE)

#### 1.3.13 - TOUS les APPAREILS de NAVIGATION SONT AUTORISÉS

#### Article 2P- ASSURANCES

L'organisateur a souscrit une police d'assurance en conformité avec les articles R 331-30 et A 331-32 du CODE du SPORT et aux exigences de l'article D321-4 du code du sport. Dans chaque ROOD-BOOK figurera une attestation délivrée par notre Agent Général.

#### Article 3P- CONCURRENTS et PILOTES

#### 3.1.11) DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

Toute personne souhaitant participer au **1<sup>er</sup> CLASSIC RALLYE REIMS en CHAMPAGNE VHR 2021** doit envoyer au Secrétariat du Rallye le formulaire d'engagement joint au présent règlement, dûment rempli, avant le (cachet de la poste faisant foi)

**Lundi 4 Octobre 2021.**

La demande d'engagement devra être accompagnée des photocopies de Carte Grise du véhicule engagé et permis de conduire du conducteur. Les détails concernant le/s équipiers peuvent être communiqués jusqu'aux vérifications administratives

**Le nombre d'engagés est fixé à 50 voitures maximum**

Les droits d'engagement pour un équipage composé de 2 personnes sont de : **385 euros avec la publicité facultative des organisateurs**

(770€ sans la publicité) **-si engagement reçu avant le 13 Septembre 2021 :360€ et 350€ pour les sociétaires du RCVHS.**

Pour être validés, les bulletins d'engagement doivent être impérativement accompagnés du chèque des droits d'engagement à l'ordre du RCVHS. Ces chèques seront mis à l'encaissement le 14 Octobre 2021. Toutefois malgré les frais déjà engagés, RCVHS remboursera ces droits d'engagement dans le cas où le rallye n'aurait pas lieu et pour les forfaits déclarés par Mails, fax ou courrier au RCVHS **reçus** 3 jours avant l'épreuve soit le **Mardi 12 Octobre 2021 - 18H00.**

Pour les équipages qui le souhaiteraient, nos coordonnées bancaires sont :

RIB :15135 20590 08104317260-78 IBAN : FR76 1513 5205 9008 1043 1726 078

#### Ces droits d'engagement comprennent :

- La prime d'assurance souscrite par l'organisateur en conformité avec les articles R 331-30 et A 331-32 du CODE du SPORT et aux exigences de l'article D321-4 du code du sport.
- 1 **Road-Book précis en fléché-métre** (sans «pièges») avec Zone d'étalonnage
- 2 plaques «Rallye» et 2 Panneaux de portière et la fourniture du transpondeur BLUNIK,
- Café d'accueil pendant les Vérifications et pauses champenoises sur le parcours
- 2 déjeuners buffet pour l'équipage le Samedi midi et 2 Dîners à la **Salle des Fêtes** le Samedi soir,
- 2 invitations au déjeuner de clôture pendant lequel aura lieu la remise des prix

#### **NE SONT PAS COMPRIS :**

- Hébergement pour les nuits du 15 au 17 Octobre.
- **Dans le but d'améliorer le système de prise de temps, chaque voiture sera équipée de Chronos hyperfréquences BLUNIK (nombreuses prises de Temps possible dans chaque Test de régularité).** Ces Chronos hyperfréquences seront fournis lors des vérifications techniques en échange d'un **chèque de caution de 150€.** Ils devront être présents à dans la voiture sur toute l'épreuve. Ces Chronos hyperfréquences seront récupérés par BLUNIK en fin de rallye, le chèque de caution rendu à cet instant. Les concurrents ayant abandonné et n'ayant pas pu rejoindre le déjeuner de clôture devront les restituer sur la route à tout officiel de l'épreuve ou les faire parvenir par courrier au siège du club avant le 25 Octobre. Chaque Chrono hyperfréquences non restitué à cette date sera facturé 150€, le chèque de caution mis à l'encaissement.

### 3.2.1) ÉQUIPAGES

Tout équipage doit être composé du premier pilote et d'un ou plusieurs équipiers, comme spécifié sur le formulaire d'engagement. Le premier pilote doit être en possession d'un permis de conduire et, pour être autorisé à conduire la voiture pendant l'épreuve, un équipier doit être titulaire du permis de conduire. L'âge minimum d'un équipier est de **16 ans**.

Tous les conducteurs et les équipiers à partir de **16 ans doivent être en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport automobile** et une autorisation parentale pour les mineurs.

### Article 4– VOITURES et ÉQUIPEMENTS :

4.1) VOITURES ADMISES conformes à la législation routière en France

- **Dans la catégorie «Régularité historique», les véhicules immatriculés avant le 31/12/1990**  
- **Avec un classement distinct, dans la catégorie «Véhicules de Grand Tourisme» les véhicules régulièrement immatriculés entre le 01/01/1991 et le 16 Octobre 1996, dans la mesure où ils représentent (choix à l'appréciation de l'organisateur) un caractère exceptionnel basé sur un historique sportif ou sur la rareté du modèle.**

Toutes les voitures doivent être conformes à la législation routière française pour un usage normal sur route intégralement ouverte et munies :

- Extincteur : obligatoire, en cours de validité (capacité minimum 2 kg)
- Ceintures de sécurité : elles sont obligatoires si le véhicule est muni, d'origine, des points d'ancrage correspondants.
- Gilets fluorescents : un par membre d'équipage
- Triangle

### 4.3. ASSISTANCE

Dans les Zones de Régularité, l'assistance n'est pas autorisée, en dehors desdites zones, seuls sont autorisés, **ravitaillements et petite mécanique** si possible sur une **aire de station services**. L'Organisateur fournira à chaque équipage le n° de téléphone du dépanneur le plus proche, toutefois il est fortement conseillé aux équipages de se munir du numéro de téléphone de son assistance routière.

### Article 5. DESCRIPTION

**le parcours restera secret jusqu'à la remise aux équipages des Road-Book, Toute reconnaissance est interdite,**

Le **1<sup>er</sup> CLASSIC'RALLYE REIMS en CHAMPAGNE VHR 2021** représente :

- Un parcours d'une longueur totale : 476 Kms divisé en 3 Etapes
- 197 Kms de Zones de Régularité (**ZR**) sur voies ouvertes à la circulation publique,

En tout point du parcours, les participants devront se conformer aux prescriptions du Code de la Route, des Agents de l'Etat ou de la Force Publique, ainsi qu'aux prescriptions figurant dans les différents arrêtés y compris municipaux.

**La moyenne à réaliser sur l'ensemble du parcours n'excédera 50 Km/h. Dans les Zones de Régularité, afin de garantir la sécurité de l'ensemble des usagers de ces voies ouvertes à la circulation publique et des participants, l'organisateur adaptera la vitesse moyenne imposée au profil de la route et aux endroits traversés, une ou plusieurs fois par Zone de Régularité si nécessaire, sans que la moyenne à réaliser sur l'ensemble de la Zone ne dépasse 50Km/h.**

### 5.3P. CARNET DE CONTRÔLE

**5.3.5** Les fiches «moyenne à respecter» des zones de régularité font partie intégrante du carnet de contrôle, elles seront transmises par mail à chaque équipage, 48h00 avant la manifestation.

### 5.4. CIRCULATION

**5.4.1** Pendant toute la durée du rallye, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation dans le Département et les communes traversées.

Tout équipage ne se conformant pas à ces prescriptions se verra infliger les pénalités ci-dessous :

- 1<sup>ère</sup> infraction : pénalité de 500 points
- 2<sup>ème</sup> infraction : pénalité de 1000 points
- 3<sup>ème</sup> infraction : **disqualification possible.**

**Tout dépassement de la vitesse maximale autorisée par les prescriptions réglementant la circulation et figurant au Road-book entraînera une pénalité pouvant aller jusqu'à la disqualification.**

**- ATTENTION:** Dans certains villages, en ZR et sur le routier, les services sécuritaires nous ont demandé d'imposer une **Vitesse Maximum Autorisée** (celle-ci sera indiquée en début de Zone sur le Road-Book) et **non pas une moyenne!**

Avec le système BLUNIK, nous pouvons définir si cette Vitesse Maximum Autorisée est respectée, et dans le cas de non-respect, dès la 1<sup>ère</sup> infraction : **exclusion.**

**Même en cas d'erreur de parcours, ces vitesses maximum devront être respectées**

## ARTICLE 6. DÉROULEMENT DU RALLYE

### 6.1. DÉPART

L'intervalle de départ entre les voitures sera d'une minute. Il pourra être ramené à 30 secondes, à la discrétion du Directeur de Course. L'absence de visa ou de marque d'un contrôle quelconque ou la remise du carnet de contrôle aux postes de contrôle dans un ordre incorrect entraînera une pénalité de 500 points.

Le temps attribué pour couvrir la distance entre deux contrôles horaires consécutifs figurera sur le carnet de contrôle.

**6.1.8.** Tous les équipages recevront une documentation complète comprenant toutes les informations nécessaires pour effectuer l'itinéraire correctement (**Road-Book** administratif et **Road-Book précis en fléché-métré** par étape, etc.).

Toutes les distances seront données avec précision (sonde Blunik sur roue ARD), ainsi que les moyennes en fonction du secteur couvert.

### 6.1.9. ZONE d'ÉTALONNAGE

A partir de la Zone Automobile de la Croix Blandin à REIMS, Un secteur de plus de 3 Kms repéré précisément, servira de base d'étalonnage pour le réglage des instruments de mesure. Plusieurs semaines avant le rallye, tous les participants recevront par Mail le détail (Road-Book) de ladite Zone. Les distances relevées par l'organisation feront office d'unique référence.

### 6.2. DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CONTRÔLES

**6.2.1.** Tous les contrôles, c'est-à-dire contrôles horaires, contrôles de passage, départs et arrivées des zones de régularité sont indiqués au moyen de sigles standardisés agréés par la FIA.

Les appareils de chronométrage seront rigoureusement synchronisés avec l'horloge de Départ BLUNIK entre eux.

### 6.3. CONTRÔLES DE PASSAGE – CONTRÔLES HORAIRES :

### 6.3.1. CONTROLE DE PASSAGE

A ces contrôles, les commissaires en poste doivent simplement viser et ou signer le carnet de contrôle, dès que celui-ci leur est présenté par l'équipage, mais sans mentionner l'heure de passage. L'absence de visa ou de marque de n'importe quel contrôle de passage entraînera une pénalisation selon le barème prévu dans ledit règlement particulier. L'organisateur a prévu des contrôles de passage secrets sur l'itinéraire.

### 6.3.2. CONTROLES HORAIRES

A ces contrôles, les commissaires en poste indiquent sur le carnet de contrôle son heure de présentation par un membre de l'équipage. L'équipage peut attendre son heure idéale avant le panneau de pré signalisation. L'heure idéale de pointage est celle qui est obtenue en additionnant le temps accordé pour parcourir le secteur de liaison à l'heure de départ de ce secteur.

Toute différence entre l'heure réelle et l'heure idéale de pointage sera pénalisée à raison du barème prévu dans ce règlement particulier.

**Mise en place des postes de contrôle : «ouverture» 15 minutes avant l'heure idéale du premier concurrent. «fermeture» 20 minutes après l'heure idéale du dernier concurrent.**

Les contrôles horaires CH et les TIP(Temps intermédiaire de passage) ont pour but de vérifier le respect de l'itinéraire obligatoire pour les participants et le respect du temps imposé. Les TIP sont tous mentionnés sur le road-book.

Chaque concurrent devra attendre son heure idéale avant le panneau de pré-signalisation jaune indiquant le début de la zone de pointage, **pointer dans sa minute idéale**, toutefois l'équipage n'encourt aucune pénalisation pour avance si l'heure d'entrée de la voiture dans la zone de contrôle correspond au déroulement de la minute idéale de pointage ou de celle qui précède. Toute différence entre l'heure réelle et l'heure idéale de pointage sera pénalisée comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

|  |                  |
|--|------------------|
| Absence de pointage à un contrôle horaire ou TIP   | 2 000 points     |
| Arrivée en sens inverse à un contrôle horaire ou TIP   | 1 500 points     |
| Par minute d'avance à un contrôle horaire  | 60 points        |
| <b>Par minute de retard à un contrôle horaire ou TIP jusqu'à la 10<sup>ème</sup> minute de retard par étape</b>    | <b>5 points</b>  |
| <b>Par minute de retard à un contrôle horaire ou TIP au-delà de la 10<sup>ème</sup> minute de retard par étape</b> | <b>30 points</b> |

il n'y aura pas de pénalités pour pointage en avance, **uniquement**, aux contrôles horaires des **fins d'étapes**.

### 6.5. ZONES DE RÉGULARITÉ

L'organisateur transmettra les moyennes comme indiquées. Chaque zone fera l'objet de plusieurs moyennes successives en fonction du profil de la route. Dans la

**Traversée des villages, cette moyenne ne dépassera pas 30Km/h.**

Pour établir le classement l'organisateur technique effectuera des prises de temps à des endroits tenus secrets, le chronométrage sera effectué au moyen de boîtiers électroniques BLUNIK.

Les départs de zones de régularité se dérouleront de deux manières :

- Sous l'autorité d'un **commissaire** qui indiquera ou vérifiera l'heure de départ qui sera noté, à des fins de pointage pour sécurité.
- Sous le régime dit de **l'autostart**, où chaque concurrent possèdera la maîtrise de son heure de départ en fonction des temps impartis qui lui ont été indiqués sur son carnet de bord.

|  |                  |
|--|------------------|
| -Par seconde ou fraction de seconde au-dessous du temps idéal  | 1 point          |
| -Par seconde ou fraction de seconde au-dessus du temps idéal   | 1 point          |
| -Par Zone de régularité non effectué, les pénalités pour absence de pointage au CH précédent n'étant pas prise en compte | 1 800 points     |
| -Par Zone de régularité effectué partiellement sans avoir pris le Départ au point précis du road-book                    | 1 800 points     |
| -Dépassement de plus de 30% de la vitesse moyenne imposée  | 5 000 points     |
| -Récidive de dépassement de plus de 30% de la vitesse moyenne imposée  | <b>Exclusion</b> |

**6.5.1.** Les lignes d'arrivée et toute ligne de chronométrage intermédiaire ne seront pas indiquées au sol et sur le Road-book. Un sigle ligne d'arrivée de zone de régularité figurera sur le Road-book, celui-ci indiquant à l'équipage qu'il a passé la fin de zone de régularité.

**6.5.2.** Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, le concurrent doit avertir la direction de course (n° de portable remis aux vérifications) et il pourra être admis de nouveau dans le rallye au départ de l'étape suivante (prise d'un nouveau carnet de bord). Dans ce cas, le concurrent doit être présent au parc de départ 30 minutes avant le départ du premier concurrent de la de l'étape suivante.

Pour chaque zone de régularité non réalisé ou sauté, l'équipage concerné, se verra pénalisé de 1800 points (égale à 30 minutes puisque 1seconde égale 1 point), additionnés au plus mauvais résultat du concurrent ayant parcouru la zone de régularité.

Il n'y aura pas de pénalité additionnelle pour avoir manqué le contrôle horaire au départ de cette zone de régularité.

Pour être classé les équipages doivent pointer **obligatoirement aux contrôles horaires des parcs de regroupements et parcs de fin d'étape et de fin de rallye.**

**6.5.16.** Lorsque le déroulement d'une zone de régularité sera momentanément ou définitivement stoppé avant le passage du dernier équipage, et ce pour quelque motif que ce soit, le Directeur de Course annulera ladite Zone de régularité. De ce fait aucun classement de ladite Zone ne sera effectué.

### ARTICLE 7. RÉCLAMATIONS

Dans les rallyes de régularité sur Routes Ouvertes, seule les réclamations pour vérifications des temps et des carnets seront admises au plus tard dans les 30 minutes après l'heure d'affichage du classement provisoire. Toutes autres réclamations ne seront pas admises.

**ARTICLE 8. CLASSEMENT :** Pour être classée, la voiture doit avoir passé le dernier contrôle horaire du Rallye

**9.1.** Les pénalisations sont établies en points (Articles 7.3.2 et 7.5), le classement final sera établi par addition des points de pénalités de chaque concurrent, zones de régularité, contrôles de passage et horaires confondus. Il sera établi un

- **CLASSEMENT** pour la **catégorie «Régularité historique»,**
- **Classements pour la catégorie «Régularité historique», selon l'année de construction des voitures, à savoir**
- **Cat.1: construites avant le :31/12/1961-Cat.2: entre le 1/01/1962 et le 31/12/1965-Cat.3 : entre le 1/01/1966 et le 31/12/1971 – Cat.4 : entre le 1/01/1972 et le 31/12/1976-Cat.5 : entre le 1/01/1977 et le 31/12/1980-Cat.6 : après le 01/01/1981**
- **CLASSEMENT** pour la **catégorie «Véhicules de Grand Tourisme»**
- **CLASSEMENT PAR ÉQUIPE «Trophée Jorge CARVALHEIRO»**(minimum 5 équipages inscrits et partants au Départ du Rallye)

**9.2.** Si 2 concurrents arrivent ex-æquo à la fin du rallye, il sera tenu compte de la date de la 1ère mise circulation de la voiture figurant sur la carte grise ou le laissez-passer, la plus ancienne désignera le vainqueur. Si un ex æquo subsistait il sera tenu compte de la cylindrée de la voiture, la plus petite désignera le vainqueur.

**Article 10P – REMISE DES PRIX : Aucun prix en espèces ne sera distribué.**

**Dimanche 17 Octobre 2021 pendant le déjeuner de clôture - Restaurant Le Champ Pavéau by NOVOTEL.**